

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 416

18 février 2008

### SOMMAIRE

|  |       |  |       |
|--|-------|--|-------|
| Aldus Aviation Holdings S.à r.l. ....            | 19963 | Logistique Investissements S.A. ....                 | 19927 |
| Alegis .....                                     | 19947 | Luxar Conseil S.A. ....                              | 19958 |
| Ambassadeur (Luxembourg) S.A. ....               | 19939 | Marcinvest S.A. ....                                 | 19926 |
| Autodrom S.A. ....                               | 19958 | M-Décor S.à.r.l. ....                                | 19922 |
| Azur Road S.A. ....                              | 19939 | Megafit SA .....                                     | 19959 |
| Blu Bel In S.A. ....                             | 19957 | Mistral Finance S.A. ....                            | 19949 |
| Cabinet Erman .....                              | 19950 | Noble Equities Trust Financial Holdings<br>S.A. .... | 19950 |
| Canons Close S.à r.l. ....                       | 19933 | Palerider Holding S.A. ....                          | 19946 |
| Colyzeo II Investment S.à r.l. ....              | 19950 | PEF V Information Technology S.à.r.l. ...            | 19939 |
| DH Real Estate Luxembourg III S.à r.l. ...       | 19944 | Pinguim S.à r.l. ....                                | 19949 |
| E.D.T. S.A. ....                                 | 19957 | Polish Beta Group S.à r.l. ....                      | 19939 |
| Erha S.à r.l. ....                               | 19936 | S. D. Music S.à r.l. ....                            | 19922 |
| Ersel Sicav .....                                | 19926 | S&F Participations S.à r.l. ....                     | 19941 |
| Euro Cible S.A. ....                             | 19941 | Spaniba, S.à.r.l. ....                               | 19962 |
| Fly Lux .....                                    | 19922 | ST. George S.A. ....                                 | 19950 |
| Gimble International Luxembourg S.A. ..          | 19959 | Theif S.A. ....                                      | 19940 |
| International UPM S.A. ....                      | 19958 | Whitehall European RE 2 S.à r.l. ....                | 19942 |
| LatCap II SPV V-B (Luxembourg) S.à r.l.<br>..... | 19935 |  |       |

**S. D. Music S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9952 Drinklange, Résidence du Var.  
R.C.S. Luxembourg B 102.165.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 janvier 2008.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008017477/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2008, réf. DSO-CM00322. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080015167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

**M-Décor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 103.792.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 janvier 2008.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008017478/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2008, réf. DSO-CM00298. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080015172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

**Fly Lux, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 630.720,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 130.396.

In the year two thousand seven, the twenty-eight of December,  
before Camille Mines, notary residing in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) the sole shareholder of FLY LUX S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130.396 (the Company), incorporated on 18 July 2007 pursuant to a deed of Mr Aloyse Biel, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1991 of 14 September 2007, page 95523. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, of 11 December 2007, in process of publication.

- 5 à SEC GROUP SAS, a société par actions simplifiée governed by French law, having its registered office at 55, boulevard Haussman, F-75008 Paris and registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number 498 018 233 RCS Paris (hereinafter referred to as the sole shareholder)

Hereby represented by Mr Christian Jungers, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Paris on 27 December 2007.

The above mentioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the sole shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The sole shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that 630,720 (six hundred thirty thousand seven hundred and twenty) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;
2. approval of the required report of MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. (hereinafter referred to as the sole manager), in accordance with article 265 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as modified (hereinafter referred to as the Law);
3. report of the external auditor, in accordance with article 266 of the Law;
4. notice of the fulfilment of all formalities provided by article 267 of the Law;
5. approval, with effect to December 31, 2007, 11.00 p.m., of the merger plan published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 2.713 of 26 November 2007;
6. notice of the merger with effect to December 31, 2007, 11.00 p.m., between the Company and BLUE CLEAN INTERNATIONAL S.à r.l.; and
7. notice of the termination of the mandate of the sole manager, with effect to December 31, 2007, 11.00 p.m., as well as discharge.

III. According to their respective resolutions dated 16 November 2007, the sole managers of the limited liability companies FLY LUX S.à r.l. (hereinafter referred to as FLY LUX) and BLUE CLEAN INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited liability company, established and having its registered office at L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.289 (hereinafter referred to as Blue Clean) resolved, in accordance with article 261 of the Law, to pursue a merger plan between FLY LUX and BLUE CLEAN, through which FLY LUX will be absorbed by BLUE CLEAN.

The above mentioned merger plan has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 2.713 of 26 November 2007.

IV. According to articles 265 and 266 of the Law, on 27 November 2007, the sole managers of the two companies FLY LUX and BLUE CLEAN, as well as RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company, established and having its registered office in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number 113.621, on 27 November 2007, in its capacity as external auditor (hereinafter referred to as the external auditor), pursuant to a court decree dated 23 November 2007, drafted a written report on the merger and made the reports available to the sole shareholder of the Company.

These reports, as well as a copy of the court decree dated 23 November 2007, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, are attached to the present deed for registration.

V. According to article 267 of the Law, the merger plan, as well as the reports mentioned under article 265 and 266 of the Law, have been held available for inspection to the sole shareholder of the Company for a period of one month preceding the present Meeting.

The hereto related certificates of the sole managers are attached to the present deed.

VI. After careful examination, the sole shareholder resolves to take the following resolutions, which he deems in perfect accordance with the interests of the Company:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at this Meeting, the Meeting waives the convening notices, the sole shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to approve the report of the sole manager, drafted in accordance with article 265 of the Law.

*Third resolution*

The sole shareholder takes notice of the report of the external auditor, drafted in accordance with article 266 of the Law.

*Fourth resolution*

The sole shareholder takes notice of the fulfilment of the formalities mentioned under article 267 of the law.

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolves to approve, with effect to December 31, 2007, 11.00 p.m., the merger plan published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 2.713 of 26 November 2007.

The sole shareholder takes notice that, according to the merger project, the sole shareholder of FLY LUX receives 57 (fifty-seven) shares of BLUE CLEAN with a pair value of EUR 25.- (twenty-five Euros) for the 630,720 (six hundred

thirty thousand seven hundred and twenty) shares with a pair value of EUR 1.- (one Euro) detained in FLY LUX, which will be created through a capital increase of BLUE CLEAN of EUR 1,425.- (one thousand four hundred and twenty-five Euros), whereas EUR 629,295.- (six hundred twenty-nine thousand two hundred and ninety-five Euros) will be integrated into a liability account of the balance sheet of BLUE CLEAN as a «merger premium». The conversion ratio for the shares corresponds to 1:0,0000911112.

#### *Sixth resolution*

The sole shareholder resolves to give effect to the merger as of December 31, 2007 at 11 p.m.

The date, as of the operations of FLY LUX will be performed, from an accounting point of view, for BLUE CLEAN, is fixed on 31 December 2007, 11.00 p.m.

#### *Seventh resolution*

Further to the merger, the sole shareholder takes notice of the termination by law of the mandate of the sole manager, with effect as of December 31, 2007, 11.00 p.m.

The sole shareholder gives discharge to the sole manager for the performance of his mandate with effect as of December 31, 2007, 11.00 p.m.

#### *Observance*

Under the condition that an identical resolution is taken by the sole shareholder of BLUE CLEAN INTERNATIONAL S.à r.l., the sole shareholder acknowledges that, with respect to the merger through absorption with effect as of December 31, 2007, 11.00 p.m., the absorbed FLY LUX S.à r.l. will be dissolved as of this date.

According to article 271 (2) of the Law, the undersigned notary declares that he has examined the validity and the legality of the legal acts and formalities which must be performed by the absorbed company in relation with the merger.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the sole shareholder, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre,

par-devant Maître Camille Mines, notaire résidant à Capellen au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) en présence de l'associé unique de FLY LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.396 (la Société): la Société a été constituée le 18 juillet 2007 en vertu d'un acte de Maître Aloyse Biel, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1991, page 95523, du 14 septembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 décembre 2007, en voie de publication.

A comparu:

5 à SEC GROUP SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 55, boulevard Haussman, F-75008 Paris, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 498 018 233 RCS Paris (l'associé unique).

ci-après représentée par M<sup>e</sup> Christian Jungers, avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 27 décembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'associé unique et par le notaire instrumentaire demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'associé unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 630.720 (six cent trente mille sept cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. approbation du rapport obligatoire de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après le gérant unique), établi conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi);
3. rapport obligatoire du réviseur externe, conformément à l'article 266 de la Loi;
4. constatation de l'accomplissement des formalités établies par l'article 267 de la Loi;

5. approbation avec effet au 31 décembre 2007 à 23 heures, du projet de fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 2.713 du 26 novembre 2007;

6. constatation de la fusion entre la Société et BLUE CLEAN INTERNATIONAL S.à r.l. avec effet au 31 décembre 2007 à 23 heures; et

7. constatation de la fin du mandat du gérant unique avec effet au 31 décembre 2007 à 23 heures, de même que décharge.

III. Conformément à leurs résolutions du 16 novembre 2007, les gérants uniques des sociétés à responsabilité limitée FLY LUX S.à r.l. (ci- après FLY LUX) et BLUE CLEAN INTERNATIONAL S.à r.l. (ci-après BLUE CLEAN), ont décidé, conformément à l'article 261 de la Loi, de poursuivre un projet de fusion entre FLY LUX et BLUE CLEAN, fusion par laquelle FLY LUX sera absorbée par BLUE CLEAN.

Le projet de fusion en question a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 2.713 du 26 novembre 2007.

IV. Conformément aux articles 265 et 266 de la Loi, en date du 27 novembre 2007, les gérants uniques des deux sociétés FLY LUX et BLUE CLEAN, de même que RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.621, en sa qualité de réviseur externe (ci après le réviseur externe), suivant une ordonnance en date du 23 novembre 2007, ont établi des rapports écrits sur la fusion et ont mis à disposition lesdits rapports à l'associé unique de la Société.

Ces rapports, de même qu'une copie de l'ordonnance en date du 23 novembre 2007, après avoir été signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentais, sont joints au présent acte pour enregistrement.

V. Conformément à l'article 267 de la Loi, le projet de fusion, de même que les rapports établis en conformité avec les articles 265 et 266 de la Loi, ont été mis à disposition de l'associé unique de la Société pendant une période d'un mois précédant la présente Assemblée.

Les certificats y relatifs des gérants uniques sont joints au présent acte.

VI. Après examen soigneux, l'associé unique a pris les résolutions suivantes, qu'il estime en parfait accord avec les intérêts de la Société:

#### *Première résolution*

L'Assemblée reconnaît que l'entière du capital social est représentée à la présente Assemblée, que l'associé unique représenté considère qu'il a été valablement convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour, que partant, il a été renoncé aux formalités de convocation.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'approuver le rapport établi par le gérant unique en conformité avec l'article 265 de la Loi.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique prend connaissance du rapport du réviseur externe, établi en conformité avec l'article 266 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique constate l'accomplissement des formalités prévues aux articles 267 de la Loi.

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'approuver, avec effet au 31 décembre 2007 à 23 heures, le projet de fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 2.713 du 26 novembre 2007.

L'associé unique prend note que, conformément au projet de fusion, l'associé unique de FLY LUX reçoit 57 (cinquante-sept) parts sociales dans BLUE CLEAN avec une valeur nominale de 25,- euros (vingt-cinq euros) pour 630.720 (six cent trente mille sept cent vingt) parts sociales avec une valeur nominale de 1,- euro (un euros) détenues dans FLY LUX, qui seront créées suite à une augmentation de capital de BLUE CLEAN de 1.425,- euros (mille quatre cents vingt-cinq euros), alors que 629.295 euros (six cents vingt-neuf mille deux cents quatre-vingt quinze euros) seront portés à un compte de passif dans le bilan de BLUE CLEAN appelé «prime de fusion». Le rapport d'échange pour les parts sociales est de 1:0,0000911112.

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide de conférer effet à la fusion pour le 31 décembre 2007 à 23.00 heures.

La date à partir de laquelle les opérations de FLY LUX seront effectuées, d'un point de vue comptable, pour le compte de BLUE CLEAN, est fixée au 31 décembre 2007 à 23.00 heures.

#### *Septième résolution*

L'associé unique constate qu'en raison de la fusion, le mandat du gérant unique de la Société prend fin de plein droit avec effet au 31 décembre 2007 à 23.00 heures.

L'associé unique accorde décharge au gérant unique pour l'exercice de son mandat avec effet au 31 décembre 2007 à 23.00 heures.

19926

Note

Sous réserve d'une résolution identique de l'associé unique de BLUE CLEAN INTERNATIONAL S.à r.l., l'associé unique reconnaît que, suite à la fusion par absorption avec effet au 31 décembre 2007, la société absorbée FLY LUX est dissoute avec effet à cette même date.

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare qu'il a examiné la validité et la légalité des actes légaux et des formalités à exécuter par la société absorbée en rapport avec la fusion.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Jungers, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 28 décembre 2007. Relation: CAP/2007/3595. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): I. Neu.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 4 janvier 2008.

C. Mines.

Référence de publication: 2008017404/225/207.

(080014791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**Ersel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 73.017.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 novembre 2007*

En date du 30 novembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter, avec effet au 30 novembre 2007, la démission de Monsieur Umberto Giraud en qualité d'Administrateur,
- d'accepter, avec effet au 30 novembre 2007, la cooptation de Monsieur Henri Ninove, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Umberto Giraud, démissionnaire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008017348/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07318. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080015011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**Marcinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 114.327.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008017635/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05072. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080015002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**Logistique Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 135.529.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

CATWALK HOLDINGS, Ltd, a company incorporated and organised under British Virgin Islands Laws, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 672432, and having its registered office at Marcy Building, 2nd floor, Purcell Estate P.O. Box 2416, Road Town Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Stéphane Hépineuze, private employee, with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which it declared to form:

**Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration,**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of LOGISTIQUE INVESTISSEMENTS S.A.

The corporation may have one shareholder or several shareholders. For so long as the corporation has a Sole Shareholder, the corporation may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the corporation.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality of the registered office by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may acquire and sale real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as to carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

In general fashion, it may grant assistance to subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any other company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Title II. Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euro (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### **Title III. Management**

**Art. 6.** For so long as the corporation has a Sole Shareholder, the corporation may be managed by a Sole Director only. Where the corporation has more than one shareholder, the corporation shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the corporation. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director.

The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. They may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

When a legal person is appointed as a director of the corporation, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors, or in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Nevertheless, the first managing director and the first chairman of the board may be appointed by the general meeting.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

### **Title IV. Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

### **Title V. General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the corporation's registered office at the place specified in the convening notices on the 16th day of May at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

### **Title VI. Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the cor-

poration, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Transitory dispositions*

1) The first business year shall begin on the day of Incorporation of the company and shall end on December 31st, 2007.

2) The first annual general meeting will be held on 2008.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party declared to subscribe to the issued shares as follows:

|                                       | Shares |
|---------------------------------------|--------|
| CATWALK HOLDINGS, Ltd, prenamed ..... | 1,000  |
| Total: one thousand shares .....      | 1,000  |

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred euro (1,900.- EUR).

##### *Extraordinary General Meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:
  - Mr Stéphane Hépineuse, private employee, born in Dieppe (France) on July 18, 1977 with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - Miss Ana Dias, private employee, born in Rio de Moinhos Penafiel (Portugal) on July 12, 1968 with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and
  - Mr Matthijs Bogers, companies' director, born in Amsterdam (The Netherlands), on November, 24 1966, with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:
  - EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l., with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 33.065.
- 4.- The registered office of the company is established at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 5.- The general meeting appoints Mr Matthijs Bogers prenamed, managing director, pursuant to Article 10 of the Articles of Incorporation.

He is authorized to conduct the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management and he has full power to bind the company by his individual signature for matters of daily management.

6. The general meeting appoints Mr. Matthijs Bogers prenamed, as Chairman of the board.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.  
The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove capacity, he signed with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

CATWALK HOLDINGS, Ltd, une société constituée et régie par les Lois des Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 672432, et ayant son siège social à Marcy Building, 2nd floor, Purcell Estate P.O. Box 2416, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Stéphane Hepineuze, employé privé, demeurant professionnellement au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant, es qualité qu'il agit et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LOGISTIQUE INVESTISSEMENTS S.A.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement à toute société filiale, société affiliée, société du même groupe ou à toute autre société ou entité dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect, ou un intérêt d'une autre nature, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance, et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

**Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la société a plus d'un actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou selon le cas par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué et le premier président du conseil peuvent être nommés par l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 16 mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

##### *Souscription - Libération*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la société, déclare souscrire les actions comme suit:

|   | Actions |
|---|---------|
| CATWALK HOLDINGS, Ltd, précitée . . . . . | 1.000   |
| Total: mille actions . . . . .            | 1.000   |

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
  - Monsieur Stéphane Hépineuze, employé privé, né le 18 juillet 1977 à Dieppe (France), avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
  - Mme Ana Dias, employée privé, né le 12 juillet 1968 à Rio de Moinhos Penafiel (Portugal) avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
  - Monsieur Matthijs Bogers, directeur de sociétés, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays Bas) avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
  - EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 33.065.
4. Le siège social de la société est fixé à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 5.- L'Assemblée nomme M. Matthijs Bogers préqualifié administrateur-délégué de la société, en vertu de l'article 10 des statuts.

Il a les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion et peut engager la Société par sa signature individuelle.

6. L'Assemblée nomme M. Matthijs Bogers préqualifié en tant que président du conseil d'administration.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualité qu'il agit, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Hepineuze, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40990. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 janvier 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008017443/202/336.

(080015169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

### **Canons Close S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 8.995,98.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.138.

In the year two thousand and seven on the twenty of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

RESIDENTIAL INITIATIVES II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 130.142,

here represented by Mr Gaël Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 20, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of CANONS CLOSE S.à r.l. (the «Company») with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 130.138, incorporated by a deed of the undersigned notary of July 13th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 1898, of September 6th, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to adopt the Pounds Sterling as accounting and reference currency of the Company with immediate effect.

IV. The sole shareholder resolves to convert the corporate capital of the Company from Euro to Pounds Sterling, at the conversion rate of one point thirty-eight nine hundred fifty-one Euro (€ 1.38951) to one Pound Sterling (€ 1.-), with immediate effect, and resolves that the corporate capital of the Company will be fixed at eight thousand nine hundred and ninety-five Pounds Sterling and ninety-eight pence (GBP 8,995.98), represented by eight hundred ninety-nine thousand five hundred and ninety-eight (899,598) ordinary shares with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each.

V. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at eight thousand nine hundred and ninety-five Pounds Sterling and ninety-eight pence (GBP 8,995.98), represented by eight hundred ninety-nine thousand five hundred and ninety-eight (899,598) ordinary shares with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately at two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RESIDENTIAL INITIATIVES II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.142,

ici représentée par Mr Gaël Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination CANONS CLOSE S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.138, constituée par acte du notaire soussigné en date du 13 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1898, en date du 6 septembre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'adopter la Livre Sterling comme monnaie de référence et de comptabilité de la Société avec effet immédiat.

IV. L'associé unique décide de convertir le capital social de la Société en Livres Sterling, au taux de conversion de un virgule trente-huit cent cinquante et un Euro (€ 1,38951) pour une Livre Sterling (GBP 1,-), avec effet immédiat, et décide que le capital social de la Société sera fixé à huit mille neuf cent quatre-vingt-quinze Livres Sterling et quatre-vingt-dix-huit pence (GBP 8.995,98) représenté par huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (899.598) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune.

V. Suite à la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à huit mille neuf cent quatre-vingt-quinze Livres Sterling et quatre-vingt-dix-huit pence (GBP 8.995,98) représenté par huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (899.598) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43385. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008017302/211/96.

(080015148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

**LatCap II SPV V-B (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 75.442.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of December.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

LATIN AMERICA CAPITAL PARTNERS II L.P., having its registered office c/o MAPLES & CALDER, P.O. Box 265 1st Floor, Caledonian House, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

by virtue of a proxy dated December 21st, 2007.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- it is the sole actual shareholder of LatCap II SPV V-B (LUXEMBOURG), S.à r.l, a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on March 20th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 577 of August 12th, 2000 (the «Company»);

- the articles of incorporation of the Company have been amended by deed of notary Gérard Lecuit on January 31st, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 883 of May 5th, 2006;

- the capital of the Company is stated at ten million fifteen thousand United States dollars (USD 10,015,000.-), represented by four hundred thousand six hundred (400,600) shares with a par value of twenty five United States dollars(USD 25.-) each;

- the sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the Company;

- the sole shareholder furthermore declares that it has knowledge of the articles of association of the Company and that it is perfectly aware of the financial situation of the Company and that the liabilities of the Company have been paid or taken into account by creation of an appropriate reserve («provision»);

- the sole shareholder is vested with the whole assets of the Company;

- the sole shareholder is also vested with any potential, even unknown, liabilities of the Company and it assumes, to the extent necessary, the function of liquidator of the Company;

- It gives full discharge to the manager for the exercise of its mandate up to now;

- as a result of the foregoing, the liquidation of LatCap II SPV V-B (LUXEMBOURG), S.à r.l. is to be considered as definitively closed.

The books, accounts and documents of LatCap II SPV V-B (LUXEMBOURG), S.à r.l., will be safekept for a period of five years at the registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

LATIN AMERICA CAPITAL PARTNERS II L.P., ayant son siège social à c/o MAPLES & CALDER, P.O. Box 265 1st Floor, Caledonian House, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 21 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- elle est l'unique associée de la société LatCap II SPV V-B (LUXEMBOURG), S.à.r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 577 du 12 août 2000 (la «Société»);
- les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire Gérard Lecuit en date du 31 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 883 du 5 mai 2006;
- la Société a actuellement un capital social de dix millions et quinze mille US dollars (USD 10.015.000,-) représenté par quatre cent mille six cent (400.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq US dollars (USD 25,-) chacune;
- l'associée unique déclare procéder à la dissolution de la Société;
- l'associée unique déclare par ailleurs qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société dont le passif a été réglé, sinon dûment provisionné;
- l'associée unique reprend à son compte tout l'actif de la Société;
- l'associée unique reprend également à son compte tout passif éventuel, même non encore connu et elle assume, pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur de la Société;
- elle donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;
- la liquidation de LatCap II SPV V-B (LUXEMBOURG), S.à r.l. peut dès lors être considérée comme définitivement clôturée.

Les livres et documents comptables de la société LatCap II SPV V-B (LUXEMBOURG), S.à r.l. demeureront conservés pendant cinq ans à son siège social.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2008, Relation: EAC/2008/85. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008017208/219/87.

(080015274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

### **Erha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 135.506.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Romain Huberty, demeurant à 5, am Kiesel, L-4980 Reckange-sur-Mess, Luxembourg, ici représentée par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, leurs filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

L'objet de la société est aussi d'investir, de détenir et de revendre des immeubles soit directement soit au travers de participations directes ou indirectes dans les filiales ou succursales détenant de tels investissements.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

De même, Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est en outre autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligation au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre de parts sociales sera tenu au siège de la société.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: ERHA S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt cinq Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Le comparant, Monsieur Romain Huberty, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- Euro.

#### *Décision de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée pour une durée indéterminée par le gérant unique suivant:  
Monsieur Romain Huberty, demeurant à 5, am Kiesel, L-4980 Reckange-sur-Mess, Luxembourg,
- 2) L'adresse de la Société est fixée à 38, rue des Carrefours, L-8015 Strassen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.-O. Wurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43452. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008017419/211/129.

(080014850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**Ambassadeur (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 40.188.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008017655/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01981. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**PEF V Information Technology S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 77.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.456.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008017656/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05451. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**Polish Beta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.444.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008017657/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05453. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080015071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**Azur Road S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 82.005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008017250/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06778. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080014870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**Theif S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.140.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de KALIMANA HOLDING S.A. ayant son siège social au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B n ° 87 140,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 18 décembre 2007, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société THEIF S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 87 140 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, le 3 avril 2002, acte publié le 12 juillet 2002 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1067;

2. Le capital de la société s'élève à EUR 31.000,- (Trente et un mille Euro) entièrement libéré, représenté par 310 (Trois cent dix) actions de valeur nominale de EUR 100,- (Cent Euro) chacune;

3. Le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société THEIF S.A.;

4. Le mandant est propriétaire de la totalité des actions de la société THEIF S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société;

5. Le mandant approuve le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que l'annexe, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 à ce jour;

6. Le mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

7. Le mandant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

8. Les livres et documents de la société THEIF S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Vittore, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42105. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008017290/211/45.

(080015205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**S&F Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.428.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-six novembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société SPORT &amp; FINANCE S.A., ayant son siège social au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B n ° 58.214

«le Mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 26 novembre 2007, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1) La société S & F PARTICIPATIONS S.à R.L., ayant son siège social au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.428, a été constituée le 26 juin 1998 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n ° 711 du 2 octobre 1998 et ses statuts ont été modifiés en date du 10 août 2001 par acte du même notaire, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n ° 147 du 28 janvier 2002;

2) Le capital social de la société s'élève à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euros), représenté par 1 500 (mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, intégralement libérées;

3) Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société S & F PARTICIPATIONS S.à R.L.;

4) Le Mandant est propriétaire de la totalité des parts sociales de la société S & F PARTICIPATIONS S.à R.L. et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société;

5) Le Mandant approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à ce jour;

6) Le Mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

7) Le Mandant accorde décharge pleine et entière aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

8) Les livres et documents de la société S & F PARTICIPATIONS S.à R.L. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007.LAC/2007/37946. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008017297/211/48.

(080015202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**Euro Cible S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 67.317.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008017246/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06780. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

**Whitehall European RE 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.334.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3886649, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH ADVISORS, L.L.C. 2005, here represented by M<sup>e</sup> Florie Gounon, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3889819, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH INTERNATIONAL ADVISORS, L.L.C. 2005, here represented by M<sup>e</sup> Florie Gounon, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed in variety by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of WHITEHALL EUROPEAN RE 2 S.à r.l., having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 110.334 (the Company), incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, acting in replacement of the undersigned notary, dated August 16, 2005, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1429 on December 21, 2005. The articles of association of the Company have been amended a last time by a deed of the undersigned notary dated September 21, 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2647 on November 19, 2007.

II. That the capital of the Company is set at seven million thirty-five thousand nine hundred and fifty euro (€ 7,035,950.-) represented by five hundred (500) Class A shares, three thousand one hundred and eighty-five (3,185) Class B shares, forty-five thousand two hundred and fifty-four (45,254) Class C shares, fifty-two thousand nine hundred and sixty-one (52,961) Class D shares, thirty thousand eight hundred and thirty-five (30,835) Class E shares, ninety-six thousand six hundred and twenty-nine (96,629) Class F shares, forty-four thousand five hundred and thirty-one (44,531) Class G shares and seven thousand five hundred and forty-three (7,543) Class H shares with a nominal value of twenty-five euro (€ 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Reduction of the share capital of the Company by an aggregate amount of seventy-eight thousand three hundred and seventy-five euro (€ 78,375.-) so as to bring its capital of seven million thirty-five thousand nine hundred and fifty euro (€ 7,035,950.-) to six million nine hundred fifty-seven thousand five hundred and seventy-five euro (€ 6,957,575.-) by way of cancellation of three thousand one hundred and thirty-five (3,135) class B shares of the Company with a par value of twenty-five euro (€ 25.-) each, corresponding to one thousand seven hundred and seventy-four (1,774) class B shares held by WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005 and one thousand three hundred and sixty-one (1,361) class B shares held by WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005.

2) Amendment of the first paragraph of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed reduction of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders of the Company unanimously decide to reduce the share capital of the Company for an aggregate amount of seventy-eight thousand three hundred and seventy-five euro (€ 78,375.-) so as to bring its capital of seven million thirty-five thousand nine hundred and fifty euro (€ 7,035,950.-) to six million nine hundred fifty-seven thousand five hundred and seventy-five euro (€ 6,957,575.-) by way of cancellation of three thousand one hundred and thirty-five (3,135) class B shares of the Company with a par value of twenty-five euro (€ 25.-) each, corresponding to one thousand seven hundred and seventy-four (1,774) class B shares held by WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005 and one thousand three hundred and sixty-one (1,361) class B shares held by WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005.

*Second resolution*

The shareholders of the Company unanimously decide to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Association that now reads as follows:

« **Art. 6. 1<sup>st</sup> paragraph.** The capital is fixed at six million nine hundred fifty-seven thousand five hundred and seventy-five euro (€ 6,957,575.-), represented by five hundred (500) Class A shares, fifty (50) Class B shares, forty-five thousand two hundred and fifty-four (45,254) Class C shares, fifty-two thousand nine hundred and sixty-one (52,961) Class D shares, thirty thousand eight hundred and thirty-five (30,835) Class E shares, ninety-six thousand six hundred and twenty-nine (96,629) Class F shares, forty-four thousand five hundred and thirty-one (44,531) Class G shares and seven thousand five hundred and forty-three (7,543) Class H shares with a nominal value of twenty-five euro (€ 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 3886649 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» WH ADVISORS, L.L.C. 2005, ici représenté par M<sup>e</sup> Florie Gounon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé; et

2. WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 3889819 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» WH INTERNATIONAL ADVISORS, L.L.C. 2005, ici représenté par M<sup>e</sup> Florie Gounon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Les comparants prénommés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés actuels de la société WHITEHALL EUROPEAN RE 2 S.à r.l., avec siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 110.334 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement du notaire instrumentaire en date du 16 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1429 du 21 décembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2647 du 19 novembre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept millions trente-cinq mille neuf cent cinquante euros (€ 7.035.950,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe A, trois mille cent quatre-vingt-cinq (3.185) parts sociales de classe B, quarante-cinq mille deux cent cinquante-quatre (45.254) parts sociales de classe C, cinquante-deux mille neuf cent soixante et une (52.961) parts sociales de classe D, trente mille huit cent trente-cinq (30.835) parts sociales de classe

E, quatre-vingt-seize mille six cent vingt-neuf (96.629) parts sociales de classe F, quarante-quatre mille cinq cent trente et un (44.531) parts sociales de classe G et sept mille cinq cent quarante-trois (7.543) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant total de soixante-dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros (€ 78.375,-) de sorte à ramener le capital de sept millions trente-cinq mille neuf cent cinquante euros (€ 7.035.950,-) à six millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cent soixante-quinze euros (€ 6.957.575,-) par annulation de trois mille cent trente-cinq (3.135) parts sociales de classe B de la société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, correspondant à mille sept cent soixante-quatorze (1.774) parts sociales de classe B détenues par WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005 et mille trois cent soixante et un (1.361) parts sociales de classe B détenues par WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005.

2) Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts afin de refléter la réduction de capital proposée de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, reçoivent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

*Première résolution*

Les associés de la Société décident à l'unanimité de réduire le capital social de la Société d'un montant total de soixante-dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros (€ 78.375,-) de sorte à ramener le capital de sept millions trente-cinq mille neuf cent cinquante euros (€ 7.035.950,-) à six millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cent soixante-quinze euros (€ 6.957.575,-) par annulation de trois mille cent trente-cinq (3.135) parts sociales de classe B de la société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, correspondant à mille sept cent soixante-quatorze (1.774) parts sociales de classe B détenues par WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005 et mille trois cent soixante et un (1.361) parts sociales de classe B détenues par WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005.

*Deuxième résolution*

Les associés de la Société décident à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts actuels de la Société comme suit:

« **Art. 6. 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le capital social de la société est fixé à six millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cent soixante-quinze euros (€ 6.957.575,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe A, cinquante (50) parts sociales de classe B, quarante-cinq mille deux cent cinquante-quatre (45.254) parts sociales de classe C, cinquante-deux mille neuf cent soixante et une (52.961) parts sociales de classe D, trente mille huit cent trente-cinq (30.835) parts sociales de classe E, quatre-vingt-seize mille six cent vingt-neuf (96.629) parts sociales de classe F, quarante-quatre mille cinq cent trente et un (44.531) parts sociales de classe G et sept mille cinq cent quarante-trois (7.543) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande de la comparante, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gounon, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007. LAC/2007/44035. — Reçu 12 euros.

*Pr. Le Receveur, F. Sandt (signé): R. Jungers.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008017227/212/155.

(080015237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

**DH Real Estate Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 78.813.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of December.

Before Henri Hellinckx notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 78.813, incorporated by deed of notary Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 7th day of November 2000 published in the Mémorial C number 378 of 22 May 2001.

The meeting is presided by Mrs Solange Wolter, private employee, with professional address at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address at Luxembourg, and the meeting elected as scrutineer Mrs Ariette Siebenaler, private employee, with professional address at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the partners present or represented and the number of their shares were shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, all 600 shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 15,000.-) are represented at the present meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to throw deliberately the company into liquidation and to dissolve it early.
2. Discharge to the board of managers.
3. Appointment of ALTER DOMUS S.à r.l. as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides the early dissolution of the company and its deliberated throwing into liquidation.

*Second resolution*

The meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers concerning their mandates until today.

*Third resolution*

The meeting appoints as liquidator: ALTER DOMUS S.à r.l. having address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the partners in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 78.813, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger en date du 7 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 378 du 22 mai 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des 600 parts sociales représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 15.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société.
2. Décharge au conseil de gérance.
3. Nomination de ALTER DOMUS S.à r.l., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur: ALTER DOMUS S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: S. Wolter, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43933. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008017234/242/106.

(080014495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

**Palerider Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 49.555.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Pour la société PALERIDER HOLDING SA

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008017274/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05381. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

### **Alegis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 54, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 135.512.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den siebzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Karine Reuter, mit Amtssitz in Redingen/Attert.

Ist erschienen:

ALEGIS GmbH Steuerberatungsgesellschaft, D-66663 Merzig, Hochwaldstraße 62, eingetragen am Registergericht Saarbrücken (Sitz Merzig) Nr. HRB 13692

hier vertreten durch ihren geschäftsführenden Gesellschafter Herrn Michael Klasen, geboren am 14. März 1963 in Dillingen, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Rissenthalerstraße 46,

welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Der vorbenannte Komparent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung ALEGIS SARL.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

**Art. 3.** Der Zweck der Gesellschaft ist die steuerliche Beratung, die Unternehmensberatung sowie die Erbringung von administrativen Dienstleistungen. Im Weiteren umfasst der Zweck der Gesellschaft jedwede gewerbliche Vermittlungs- und Handelstätigkeit, soweit diese nicht gesetzlich bereits geregelt ist.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

**Art. 4.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt 12.500,- Euro (EUR zwölftausendfünfhundert) und ist eingeteilt in 100 (einhundert) Geschäftsanteile zu je 125,- Euro (EUR einhundertfünfundzwanzig).

Alle 100 (einhundert) Anteile wurden von der ALEGIS GmbH Steuerberatungsgesellschaft, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Geschäftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von 12.500,- Euro (EUR zwölftausendfünfhundert) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfalle des einzigen Gesellschafters wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf 1.000,- Euro (EURO -eintausend-) abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zu einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführern werden ernannt:

Herr Christoph Freichel, geboren am 8. April 1973 in Saarlouis (D), wohnhaft in D-66663 Merzig, Fitter Straße 31 welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann, einschliesslich aller Arten von Bankgeschäften.

Herr Michael Klasen, geboren am 14. März 1963 in Dillingen (D), wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Rissenthaler Straße 46, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann, einschliesslich aller Arten von Bankgeschäften.

Herr Frank Brossius, geboren am 3. Dezember 1973 in Saarbrücken, wohnhaft in D-66271 Kleinblittersdorf, Fichtenstraße 9, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann, einschliesslich aller Arten von Bankgeschäften.

Herr Alessio Rossi, geboren am 2. April 1972 in Saarburg (D), wohnhaft in D-66118 Saarbrücken, Altneugasse 11, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann, einschliesslich aller Arten von Bankgeschäften.

Die Geschäftsführer können ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse: L-5445 Schengen, 54, route du Vin.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Klasen, K. Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 janvier 2008. Relation: RED/2008/90. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 18 janvier 2008.

K. Reuter.

Référence de publication: 2008017288/7851/114.

(080014993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**Pinguim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 142, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 97.422.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008017705/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06323. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**Mistral Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.491.

Mention rectificative du dépôt du 2 février 2007 (L070017835.04)

Le bilan modifié au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008017689/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08476. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**Noble Equities Trust Financial Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 66.933.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juillet 2007*

Le siège social de la société est transféré au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

I. de Agrella.

Référence de publication: 2008017755/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07290. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080014488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

**ST. George S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 72.371.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008017644/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08162. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080015310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

**Cabinet Erman, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 41.697.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008017653/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07764. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080015048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

**Colyzeo II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.  
R.C.S. Luxembourg B 135.509.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COLYZEO CAPITAL II, LLP., a limited liability partnership constitué sous les lois anglaise et galloise, enregistré sous le numéro oc325972, ayant son siège social 10 Upper Bank Street, London, E14 5JJ, United Kingdom,

Ici représentée par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**1. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COLYZEO II INVESTMENT S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la «Société»), et, en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

### **3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et droits, les mettre en valeur, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, contracter des emprunts ou obtenir toute forme de crédit, délivrer à cet égard toutes garanties pour couvrir ses obligations et accorder à ses filiales ou toutes sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou encore à toutes sociétés qui seraient associées de la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.2 La Société pourra aussi réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. Capital, Parts**

### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales» ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de cent Euros (100,- €). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

**6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, si bien que seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

## **Titre III. Gérance**

### **8. Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le «Gérant»). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

**9. Pouvoirs du gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

**10. Représentation de la société.** La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

**11. Délégation et mandataires du gérant.**

11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Titre IV. Assemblée générale des associés**

**12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.3 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

**13. Tenue d'assemblées générales.**

13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

**14. Majorités.**

14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

**Titre V. Exercice social**

**15. Exercice social.**

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**16. Droit de distribution sur les parts.**

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

## Titre VI. Liquidation

**17. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

### 18. Liquidation.

18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VII. Loi applicable

**19. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2008.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

|   | Parts<br>Sociales |
|---|-------------------|
| COLYZEO CAPITAL II, LLP . . . . .               | 125               |
| Total: cent vingt cinq parts sociales . . . . . | 125               |

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euros.

### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

COLYZEO CAPITAL II, LLP, a limited partnership established under the law of England and Wales, registered under the number OC325972 and whose principal place of business is at 10 Upper Bank Street, London, E14 5JJ, United Kingdom here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*):

### **Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Form - Corporate name.** There is hereby formed a private limited liability company under the name of COLYZEO II INVESTMENT S.à r.l, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

#### **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

#### **3. Object.**

3.1 The corporate object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises, as well as the administration, the management, the control and the development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and rights of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any company or enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option or in any other way, any securities and rights, to borrow or to obtain any form of credit facility, to give guarantees in order to secure its obligations and to grant to its subsidiaries or any other company in which the Company has a direct or indirect interest or any company being a shareholder of the Company any assistance, loans, advances or guarantees.

3.2 The Company may also perform all legal, commercial, technical and financial transactions, any transactions in respect of real estate or moveable property, and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object.

**4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

### **Chapter II. Capital, Shares**

#### **5. Share capital.**

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares (hereafter referred to as the «Shares» and each as a «Share»). Each Share has a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred.

5.3 All Shares will have equal rights.

**6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Manager.

### **Chapter III. Management**

#### **8. Management.**

8.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the «Manager»). The Manager needs not to be Shareholder.

8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

#### **9. Power of the manager.**

In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

**10. Representation of the company.** The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

#### **11. Delegation and agent of the managers.**

11.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

### **Chapter IV. General meeting of shareholders**

#### **12. Powers of the general meeting of shareholders - Votes.**

12.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

12.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### **13. Holding of general meetings.**

13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of February of each year.

13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

#### **14. Majorities.**

14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

### **Chapter V. Business year**

#### **15. Business year.**

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.

**16. Distribution right on shares.**

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:

16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

**Chapter VI. Liquidation**

**17. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

**18. Liquidation.**

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company’ share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Chapter VII. Applicable law**

**19. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2008.

*Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

|   | Shares |
|---|--------|
| COLYZEO CAPITAL II, LLP . . . . .                   | 125    |
| Total: one hundred and twenty-five Shares . . . . . | 125    |

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euro.

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its single Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signed: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43400. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008017294/211/354.

(080014953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**Blu Bel In S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 59.296.

Par lettre recommandée adressée le 21 décembre 2007 à la société BLU BEL IN S.A. société anonyme dont le siège social a été transféré le 21 décembre 2007 au 28, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A. a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société BLU BEL IN S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

*Le domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2008017722/693/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07210. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080014926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**E.D.T. S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.126.

**CLOTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société E.D.T. S.A (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 21 décembre 2007 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008017721/317/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08534. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080014928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**Luxar Conseil S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 103.267.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2007, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, LAC/2007/43935, que les actionnaires de la société anonyme LUXAR CONSEIL S.A., en liquidation, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.237, constituée suivant acte notarié en date du 28 septembre 2004 et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 novembre 2007, ont prononcé la clôture de la liquidation et constaté que la société LUXAR CONSEIL S.A. a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir de la date de la clôture de la liquidation auprès de CITCO (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008017781/242/22.

(080015294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**International UPM S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

R.C.S. Luxembourg B 67.487.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

- Par jugement rendu en date du 20 décembre 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme INTERNATIONAL UPM SA, dont le siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, a été dénoncé en date du 30 juin 2004

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur M<sup>e</sup> Isabelle Welschen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 9 janvier 2008 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> I. Petricic-Welschen

Le liquidateur

Référence de publication: 2008017773/318/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04325. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

**Autodrom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 93.966.

---

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège de la société le 21 juin 2007*

Conformément à l'article 36 de la loi du 19 décembre 2002, à savoir que la société dépasse, pour la seconde année consécutive, les limites chiffrées de deux des trois critères repris à l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002, la société n'est plus exemptée de faire contrôler ses comptes annuels par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises tel que prévu à l'article 69 (1) de la même loi.

L'assemblée nomme donc en tant que réviseur d'entreprises, la société MAZARS, ayant son siège Rue Henri M. Schnadt, 10A, 2530 Luxembourg, représentée par Monsieur Philippe Slendzak.

Le mandat de réviseur d'entreprises de la société MAZARS, ainsi nommée, viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Compte tenu du fait que, en vertu de l'article 69 (3) de la loi du 19 décembre 2002, l'institution du commissaire aux comptes telle que prévue à l'article 61 de la loi du 10 août 1915 est supprimée pour une société qui doit faire contrôler ses comptes annuels par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, l'assemblée décide par conséquent de démissionner la société MAZARS de son mandat de commissaire aux comptes. Le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS vient donc à échéance à l'issue de cette assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2008017942/1682/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08834. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

**Megafit SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.282.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2007*

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Madame Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.), ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008017937/655/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

**Gimble International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 79.265.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of December.

Before Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROLIEUM Sàrl., a private limited liability company incorporated and governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 78.854, with registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-2953 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the joint stock company established in Grand Duchy of Luxembourg under the name of GIMBLE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under no. 79.265, with registered office at 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Me Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, of December 7, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association no. 464 of June 20, 2001, and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of February 10, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations no. 525 of April 15, 2003.

II. The share capital of the Company presently amounts to four hundred forty two thousand five hundred Euro (EUR 442,500.-) represented by four thousand four hundred twenty five (4,425) shares with a nominal value for each share of one hundred Euro (EUR 100.-).

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions

*First resolution*

The appearing party, as sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect.

*Second resolution*

The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

*Third resolution*

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be complete and closed.

*Fourth resolution*

The sole shareholder wholly and fully discharges the directors of the dissolved Company for the execution of their mandate as from their appointment until the date of liquidation.

*Fifth resolution*

The sole shareholder wholly and fully discharges the independent auditor of the dissolved Company for the execution of her mandate as of today.

*Sixth resolution*

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

*Seventh resolution*

The sole shareholder, in his quality of liquidator of the Company, is authorized and empowered to act individually, and to perform all necessary acts relating to the close the bank account of the Company when appropriate.

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated liquidation are estimated at EUR 1,500.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROLIEUM Sàrl, une société privée à responsabilité limitée constituée et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg enregistré au registre de commerce et des sociétés, section B, sous le numéro 78.854, avec siège social au 101, rue Cents, L-2953 Luxembourg,

ici représentée par Mme Annick Braquet, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-2953 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant du comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de GIMBLE INTERNATIONAL S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79.265 (la «Société»), ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Edmond Schroeder, notaire résidant à Mersch, en date du 7 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 464 du 20 juin 2001 et dont les statuts ont été amendés par acte de Me Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg en date du 10 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 525 du 15 mai 2003.

II. La société a actuellement un capital de quatre cent quarante deux mille cinq cents Euros (EUR 442.500,-) représenté par quatre mille quatre cent vingt cinq (4.425) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée a décidé de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La comparante, en qualité d'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

La comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que le passif connu de la société est réglé.

*Troisième résolution*

L'activité de la Société a cessé et l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et elle répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

*Quatrième résolution*

L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société dissoute pour leur mandat jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière au réviseur d'entreprise de la Société dissoute pour son mandat jusqu'à ce jour.

*Sixième résolution*

Les livres de compte et documents relatifs à la Société dissoute seront conservés pendant une période de cinq ans au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-duché du Luxembourg.

*Septième résolution*

L'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, est autorisé et habilité à agir individuellement et à exécuter tous les actes relatifs à la fermeture du compte bancaire lorsque cela sera approprié.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43806. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008017299/242/122.

(080015295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

**Spaniba, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.694.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

NIBASPA S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont,

here represented by Mrs Isabelle Bressan, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereto attached,

acting as sole shareholder of the Company SPANIBA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a notarial deed on June 4, 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1537 of July 24, 2007.

The Company's share capital is presently set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand euros) in order to raise it from EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 2,512,500.- (two million five hundred twelve thousand five hundred euros) by the creation of 100,000 (one hundred thousand) new shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

The new shares are all subscribed by the sole shareholder and are fully paid up by a payment in cash so that the amount of EUR 2,500,000 (two million five hundred thousand euros) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to amend Article 5.1 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the increase of share capital.

Consequently, Article 5.1 of the Articles of Association of the Company is replaced by the following text:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 2,512,500.- (two million five hundred twelve thousand five hundred euros) represented by 100,500 (one hundred thousand five hundred ) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, all subscribed and fully paid up.»

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated at approximately EUR 28,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NIBASPA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont,

ici représentée par Madame Antonella Graziano, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée,

agissant en sa qualité de seul associé de la Société SPANIBA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié, en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1537 du 24 juillet 2007.

Le capital souscrit de la Société est actuellement fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Laquelle comparant, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 2.512.500,- (deux millions cinq cent douze mille cinq cents euros) par la création de 100.000 (cent mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont toutes souscrites par l'associé unique et sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts pour refléter l'augmentation de capital.

En conséquence l'article 5.1 des statuts est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à EUR 2.512.500,- (deux millions cinq cent douze mille cinq cents euros) représenté par 100.500 (cent mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 28.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Bressan, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, Relation: LAC/2007/42946. — Reçu 25.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008017357/242/87.

(080014702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

**Aldus Aviation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 135.516.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary with office in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

have appeared:

1. Mr. Ciarán Canice Redmond, company director, born on 16 November 1954 at Dublin, domiciled at Xelha, Roslevan, Ennis, Co. Clare, Ireland;

hereby represented by M<sup>e</sup> Aldwin Dekkers, attorney at law, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on December 14, 2007 at Shannon, Ireland; and

2. Mr. Stephen Charles Gorman, company director, born on 19 May 1965 at Johannesburg, domiciled at 139 Gloucester Avenue, London, NW1 8LA, United Kingdom;

hereby represented by M<sup>e</sup> Aldwin Dekkers, attorney at law, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on December 12, 2007 at London, United Kingdom;

The said powers of attorney, signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which they declare to constitute and of which they have set the Articles of Incorporation to be as follows:

#### **A. Name - registered office - object - duration**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ALDUS AVIATION HOLDINGS S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or of the Board of Managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its Partners.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of interests or acquisition of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. Provided however that the portfolio shall be restricted to interests and/or investments in companies in Luxembourg and/or foreign companies where such companies are engaged in the business of owning, leasing, chartering, hiring and/or investing in civil, commercial and executive jet aircraft manufactured by EMBRAER - EMPRESA BRASILEIRA DE AERONÁUTICA S.A., its subsidiaries and affiliates.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary for the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 4.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

#### **B. Share capital - shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

All shares have equal rights, and each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of Partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's Shares are freely transferable among the Partners. Inter vivos, they may only be transferred to third parties subject to the approval of such transfer given by all the other Partners in a general meeting.

In the event of death, the Shares of the deceased Partner may only be transferred to new Partners subject to the approval of such transfer given by all the surviving Partners in a general meeting. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 10.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

#### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or more manager(s), which need not be Partners, appointed by a resolution of the Partners which set the term of its/their office.

The manager(s) may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

**Art. 12.** In case the Company has appointed a single manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of its single manager. In the case the Company has appointed several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The single managers or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the single manager or board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments properly entered into by them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole partner - collective decisions of the partners**

**Art. 15.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds shares and can be validly represented at general meetings by a person bearing a special power of attorney.

**Art. 16.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by Partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the Articles of Incorporation requires the approval of (i) a majority of Partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 17.** The sole Partner exercises the powers granted to the general meeting of Partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time.

#### **E. Accounting year - annual accounts - allocation of profits**

**Art. 18.** The Company's accounting year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 19.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Partner may inspect the above inventory and the Company's annual financial statements at the Company's registered office.

**Art. 20.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof. The balance may be freely used by the Partners.

#### **F. Dissolution - liquidation**

**Art. 21.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Partners, and which are appointed by the general meeting of Partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed as follows:

- two hundred fifty (250) shares by Mr. Ciarán Canice Redmond, aforementioned; and
- two hundred fifty (250) shares by Mr. Stephen Charles Gorman, aforementioned.

The five hundred (500) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

#### *Expenses*

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the company of which are to be borne by the company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand eight hundred euros (€ 1,800.-).

#### *Decisions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the aforementioned appearing parties, representing the entire subscribed capital, have held a General Meeting of Partners of the Company, which they acknowledged to have been duly convened.

After having determined that this meeting is validly constituted, the appearing parties have unanimously adopted the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period of time:
  - Mr. Ciarán Canice Redmond, prenamed; and
  - Mr. Stephen Charles Gorman, prenamed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up and made in Senningerberg, on the date first mentioned above.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing parties, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said parties have signed the present deed together with the notary.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Ciarán Canice Redmond, administrateur de sociétés, né le 16 novembre 1954 à Dublin, domicilié à Xelha, Roslevan, Ennis, Co. Clare, Ireland,

ici représenté par M<sup>e</sup> Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2007 à Shannon, Ireland; et

2. Monsieur Stephen Charles Gorman, administrateur de sociétés, né le 19 mai 1965 à Johannesburg, domicilié à 139 Gloucester Avenue, Londres, NW1 8LA, Royaume-Uni,

ici représenté par M<sup>e</sup> Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2007 à Londres, Royaume-Uni.

Lesdites procurations signées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont constitué les statuts comme suite:

### A. Objet - durée - raison sociale - siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») ayant la dénomination ALDUS AVIATION HOLDINGS S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** L'objet de la société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou toute autre manière de valeurs des investissements de toutes natures ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille d'investissements, sous réserve que ce portefeuille sera limité aux participations et investissements dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères qui sont actives dans le domaine de possession, leasing, charter, location et/ou investissement dans des avions à réaction (jet aircraft) civils, commerciales et de luxe, fabriqués par EMBRAER - EMPRESA BRASILEIRA DE AERONÁUTICA S.A., ses filiales et affiliés.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à, ou assister de toute autre manière, les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut, pour son propre compte et pour le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière estimées utiles à l'accomplissement de son objet ou qui sont liées directement ou indirectement à son objet social au sens le plus large du terme.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## B. Capital social - parts sociales

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié à condition de l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Administration et gérance

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommé(s) par une résolutions des associés qui fixe le terme de son(leur) mandat.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment avec ou sans cause légitime

**Art. 12.** Lorsque la Société a nommé un seul gérant, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de son seul gérant. Lorsque la Société a nommé plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de deux membres du conseil de gérance ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Le seul gérant ou le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le seul gérant ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération consistant à l'objet social de la Société.

**Art. 13.** La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## E. Exercice social - comptes annuels - affectation des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 19.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel que indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

## F. Dissolution - liquidation

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et paiement*

Les parts sociales ont été souscrites comme suite:

- deux cent cinquante (250) parts par M. Ciarán Canice Redmond, susmentionné; et
- deux cent cinquante (250) parts par M. Stephen Charles Gorman, susmentionné.

Les cinq cents (500) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros (€ 1.800,-)

### *Résolutions prises par les associés*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:
  - Monsieur Ciarán Canice Redmond, prénommé, et
  - Monsieur Stephen Charles Gorman, prénommé.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dekkers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007. LAC/2007/41741. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 janvier 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008017424/202/267.

(080015055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.